



Ottawa, le 16 mai 2014

## **Procédures pour les mises en candidatures au Conseil d'administration du RESDAC dans le cadre de l'AGA du 11 juin 2014**

Bonjour,

La période de mise en candidature pour les postes d'administratrices et d'administrateurs au CA du RESDAC est maintenant ouverte.

Le Comité de mise en candidature, présidé par M. Matthieu Brennan a élaboré le formulaire de mise en candidature qui présente l'ensemble de la démarche à suivre afin de combler les postes vacants dans le cadre de la politique de mise en candidature du RESDAC.

Cette année, le RESDAC poursuit l'implantation du processus d'accréditation des membres réguliers de l'organisme. Dans ce cadre:

- 3 organismes membres sont accrédités
- 5 organismes membres sont non-accrédités et ont déposé une lettre d'engagement
- 3 organismes membres sont non-accrédités et n'ont pas déposé de lettre d'engagement

Les organismes membres qui n'ont pas encore finalisé le nouveau processus d'accréditation sont donc soumis à la règle de transition, en vigueur jusqu'en 2015 et qui précise :

- Que le membre qui n'a pas obtenu son accréditation pourra continuer de proposer des candidatures au poste d'administrateur ou d'administratrice pour leur province ou territoire, si et seulement si, l'organisme s'est engagé, par lettre et résolution de conseil d'administration, à respecter les démarches et conditions imposées par la résolution adoptée par le CA du RESDAC (PROP. 8 - CA 13-09-18).

### **1. Composition des délégations**

A. Les délégations des organismes membres non accrédités seront composées de 3 délégués dont obligatoirement un des délégués est une personne apprenante inscrite dans un programme de formation :

- Collège Educacentre
- Association franco-yukonnaise
- Fédération franco-ténoise
- Collège Mathieu
- Pluri-elles
- CODAC-NB
- FFTNL



## **B. Les délégations des organismes membres accrédités :**

- Le Collège Acadie Île-du-Prince-Édouard : quatre secteurs
  - Délégation composée de 4 représentants des secteurs reconnus + 1 personne apprenante inscrite dans un programme de formation (niveaux 1-2);
- Le Collectif de la communauté du savoir (CCS)-Ontario : cinq secteurs
  - Délégation composée de 5 représentants des secteurs reconnus + 1 personne apprenante inscrite dans un programme de formation (niveaux 1-2);
- L'Équipe d'alphabétisation Nouvelle-Écosse (ÉANÉ) : quatre secteurs.
  - Délégation composée de 4 représentants des secteurs reconnus + 1 personne apprenante inscrite dans un programme de formation (niveaux 1-2).

## **2. Droit de vote**

Le RESDAC confirme que les délégués ont chacun un droit de vote et qu'ils doivent être présents pour exercer leur droit de vote et poser leur candidature au poste d'administrateurs ou d'administratrices du Conseil d'administration.

## **3. Représentation des 5 secteurs et postes vacants**

Le RESDAC invite les organismes en élection à proposer des délégués qui permettront de nous rapprocher, le plus possible, d'une composition plus représentative des 5 secteurs.

Le rapport du Comité de mise en candidature, lors de notre dernière élection (2013), soulignait que l'équilibre souhaité entre les secteurs n'était pas atteint :

- 5 candidatures proviennent du secteur « éducation »;
- 5 du secteur « communautaire »;
- 1 du secteur « économique »;
- Aucune candidature des secteurs « pouvoirs publics » et « services publics »;
- Une seule candidature fut reçue pour les deux postes représentant des personnes apprenantes.

Nous devons faire des efforts afin de nous rapprocher de l'esprit de nos nouveaux statuts et règlements et présenter dans la mesure du possible, des candidatures des secteurs sous représentés pour atteindre un meilleur équilibre au sein du CA.



#### 4. Postes vacants

Au total 9 postes doivent être comblés lors de l'AGA de 2014 :

- Le poste à la présidence
- 6 postes des organismes membres suivants: Yukon, Manitoba, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick
- 2 postes de représentants des personnes apprenantes;

La durée des mandats des postes à combler est de:

- 2 ans (2014-2016) pour 3 postes à combler;
- 1 an (2014-2015) pour 6 postes à combler.

Les 3 postes à combler pour le mandat 2014 - 2016 sont:

- La présidence
- 1 représentant de l'Île-du-Prince-Édouard
- 1 représentant des personnes apprenantes.

Les 6 postes à combler pour le mandat 2014-2015 sont :

- 1 représentant du Nouveau-Brunswick
- 1 représentant de la Saskatchewan
- 1 représentant du Yukon
- 1 représentant du Manitoba
- 1 représentant de la Colombie-Britannique
- 1 représentant des personnes apprenantes pour la 2<sup>e</sup> année du mandat 2013-2015 (la personne apprenante élue en 2013 a démissionné de son poste)

Vous devez également remplir le(s) « *Formulaire(s) de mise en candidature* » approprié(s) et les retourner dans les délais prescrits au président du Comité de mise en candidature, M. [Matthieu Brennan](mailto:matthieu@brynaert-brennan.ca) [[matthieu@brynaert-brennan.ca](mailto:matthieu@brynaert-brennan.ca), [RESDAC: candidature à l'élection 2014](#)]. Ces formulaires sont également disponibles en version électronique à l'adresse à la page de [l'AGA 2014](http://www.resdac.net/ace/forum_annuel/aga2014/aga.html) : [http://www.resdac.net/ace/forum\\_annuel/aga2014/aga.html](http://www.resdac.net/ace/forum_annuel/aga2014/aga.html) nous les avons également joints avec le présent courriel.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à nous contacter. Je vous remercie de votre collaboration.

La direction générale,

Normand Lévesque